

PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION

Réunion en visio-conférence du samedi 21 novembre 2020

Présidence : **M. David Blattes**

Présents : **M^{mes} Amandine Doblas – Meriem Ferhat ; MM. Yvon Arnal – Mazouz Belgharbi – Frédéric Caceres – Joseph Cardoville – Stéphan De Felice – Jean-Louis Denizot – Khalid Fekraoui – Hervé Grammatico – Paul Grimaud – Frédéric Gros – Guillaume Maille – Didier Mas – Guy Michelier – Alain Negre.**

Excusés : **MM. Olivier Simorre– Alain Masini – Sylvain Palhies**

Assiste à la réunion : **MM. Vincent Bosc.**

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les présentes décisions sont susceptibles d'appel conformément à l'article 11.3.3 du règlement intérieur de la ligue & l'article 14 du règlement intérieur du District de l'Hérault de Football, dans un délai de sept jours devant la commission supérieure d'appel de la Ligue d'Occitanie.

I. Communication des résultats officiels de l'élection du 19/11/2020 et validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective

Les résultats officiels de l'élection communiqués par le prestataire UBIQUS ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale électorale sont mis au vote.

Il est toutefois précisé qu'en égard à la crise sanitaire qui frappe de plein fouet le sport amateur, mais également, le format exceptionnel de notre assemblée générale électorale, il a été décidé que les pénalités financières pour absence à l'assemblée générale seraient exceptionnellement remboursées aux clubs.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

II. Nomination Président d'honneur du District de l'Hérault : M. Jean-Claude Printant

Le Président David Blattes propose la nomination de M. Jean-Claude Printant comme Président d'honneur du District de l'Hérault de Football.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

III. Informations au nouveau Comité de Direction

- Organisation du Comité de Direction (ordre du jour, votes, présentation) et du Bureau

Le Président David Blattes explique et rappelle aux membres du Comité de Direction les modalités d'organisation du Comité de Direction et son bureau.

- Obligations relatives au respect des votes, à la confidentialité, à la neutralité

Il en profite pour rappeler également les obligations relatives au respect des votes, à la confidentialité et à la neutralité de toutes et tous dans leur rôle respectif.

- Modalités financières

Hervé Grammatico vice-président, trésorier présente et rappelle aux membres du Comité de Direction les modalités financières qui les concernent.

IV. Nominations- Elections

- Election du Bureau du Comité de Direction

	NOM	PRENOM
Président	BLATTES	David
Vice-président délégué	MAS	Didier
Trésorier général 1er Vice-président	GRAMMATICO	Hervé
2ème Vice-président	GRIMAUD	Paul
3ème Vice-président	DENIZOT	Jean-Louis
4ème Vice-président	BELGHARBI	Mazouz
Secrétaire général	CARDOVILLE	Joseph
Membre du bureau	ARNAL	Yvon
Membre du bureau	FERHAT	Meriem
Membre CD	DOBLAS	Amandine
Membre CD	CACERES	Frédéric
Membre CD	DE FELICE	Stéphan
Membre CD	FEKRAOUI	Khalid
Membre CD	GROS	Frédéric
Membre CD	MAILLE	Guillaume
Membre CD	MICHELIER	Guy
Membre CD	NEGRE	Alain
Membre CD	SIMORRE	Olivier

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Nomination des présidents de commissions
- Commission de l'arbitrage : Sylvain PALHIES
- Commission des règlements et contentieux : Joseph CARDOVILLE
- Commission générale d'appel : Olivier DISSOUBRAY
- Commission d'appel disciplinaire : Didier MAS
- Commission de discipline et de l'éthique : Jean-Luc SABATIER
- Commission du statut de l'arbitrage : Didier MAS
- Commission du bonus-malus : Paul GRIMAUD
- Commission des terrains et des installations sportives : Janick BARBUSSE
- Commission de détection recrutement et fidélisation des arbitres : Stéphan DE FELICE
- Commission des finances : Didier MAS
- Commission des délégués : Yvon ARNAL
- Commission projets, information et communication : Frédéric GROS
- Commission de surveillance des opérations électorales : Norbert BOUZEREAU
- Département technique : Amar DJOUAHRA
- Commission de la pratique sportive : Mazouz BELGHARBI
- Section féminines : Marie-Claude ESPINOSA
- Section football animation : Alain HUC (foot à 8), Gaëtan ODIN (foot à 5)
- Section jeunes : Jean-Michel RECH
- Section séniors : Jacques GAY
- Section football diversifié : Yvon ARNAL

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Espace prévention et réparation du District :

Cette instance, composée notamment de partenaires institutionnels (autorités judiciaires, militaires, représentants de l'Etat...) mise en place par le Comité Directeur précédent dans le cadre de l'engagement citoyen sera reconduite sous la direction de Paul GRIMAUD.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Nomination de membres des commissions connus à ce jour

La composition des commissions étant en cours de constitution, la nomination des membres interviendra ultérieurement.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Nomination des délégués connus à ce jour

MM : Yvon Arnal, Joseph Cardoville, Olivier Dissoubray, Gilbert Malzieu, Dominique Marcos, Gilles Maurice, Richard Sartori, Stephan Segura, Janick Barbusse, Ali Ben bouazza, Vincent Benard, Frédéric Caceres, Jean-Pierre Caruso, Jacques Caudron, Ancil Chapin, Serge Chretien, Pierre Collette, Claude Congras, Pierre Henri Crozier, Stephan De Felice, Patrick Delcroix, Guillaume Diaz, Celestin Elices, Claude Fraysse, Robert Gonzales, Gérard Gouel, Marc Goupil, Mebarek Guerroumi, Henri Hopo Kle, Monique Juliat, Yves Kervennal, Pierre Leblanc, Pascal Lefevre, Jean Christophe Mari, Michel Marot, Christophe Martinez, Guy Michelier, Francisco Minguet, Gérard Mossé, Francois Ponce, Jacques Reynaud, Joel Roussely, Régis Rubies, Patrick Ruiz, Serge Selles.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Nomination des observateurs connus à ce jour

MM : Mounaim Akdim, Gilles Bastos, Corentin Billy, Gaston Boussou, Johann Cardon, Jacques Caudron, Stephan De Felice, Didier Dovin, Driss El Bane, Khalid Fekraoui, Kevin Fournier, Anthony Ghaouti, Gérard Gouel, Alexandre Grober, Ahmed, Hidaoui, Bilal Khalifi, Olivier Kilubi, Gioacchino Locicero, Gérard Mossé, Cyril Mozerr, Valentin Nivalle, Francois Ponce, Alexandre Rasmont, Brahim Regui, Jacques reynaud, Serge Selles, Anis Souidi, Michael Talavera, Hassan Taouil, Karine Valcke, Jolan Valente, Zakaria Zouggar Bertrand.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Nomination des personnes habilitées à faire fonctionner le compte bancaire + délégation de signatures

Afin de faire fonctionner le compte bancaire, il est décidé de nommer 4 personnes :

- David Blattes (président)
- Didier Mas (vice-président délégué)
- Hervé Grammatico (vice-président, trésorier général)
- Joseph Cardoville (secrétaire général)

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégation de signatures :

Délégations de signatures aux élus pour ce qui concerne notamment les appels du Comité de Direction : David BLATTES, Jean-Louis DENIZOT, Mazouz BELGHARBI.

Délégations de signatures aux élus pour ce qui concerne notamment les signatures de procès-verbaux, convocations, notifications et courriers émanant des Commissions, aux membres de Commissions suivants : Bureau du Comité de Direction, Comité de Direction, Commission Générale d'Appel & Commission d'Appel Disciplinaire et toute autre Commission : David BLATTES, Didier MAS, Mazouz BELGHARBI, Paul GRIMAUD, Jean-Louis DENIZOT, Hervé GRAMMATICO, Joseph CARDOVILLE, Yvon ARNAL, Meriem FERHAT.

Délégation de signatures aux permanents, Bureau et Comité de Direction : Christelle BRESSON, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU

Commission des Finances : Christelle BRESSON, Jean-Philippe BACOU

Com. Générale d'Appel & Com. d'Appel Disciplinaire : Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU

Com. de Discipline : Maryline LOOS, Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU

Com. Départementale de l'Arbitrage : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU

Com. du Statut de l'Arbitrage : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU

Com. Règlements & Contentieux : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU

Com. Détection & Recrutement des Arbitres : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU

Com. des Délégués : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jean-Philippe BACOU

Com. des Terrains & Installations Sportives : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Jennifer MOCKELYN, Edith CRUZ, Maryline LOOS, Jean-Philippe BACOU

Com. Technique : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Edith CRUZ, Jennifer MOCKELYN, Maryline LOOS, Isabelle MALARTIC, Michaël VIGAS, Jean-Philippe BACOU

Com. de la Pratique Sportive : Monique BALSAN, Morgan BILLAUT, Christelle BRESSON, Edith CRUZ, Jennifer MOCKELYN, Maryline LOOS, Isabelle MALARTIC, Michaël VIGAS, Jean-Philippe BACOU

Com. Bonus / Malus : Maryline LOOS, Isabelle MALARTIC, Jennifer MOCKELYN, Jean-Philippe BACOU

Com. Projet Information Communication : Edith CRUZ, Isabelle MALARTIC, Jennifer MOCKELYN, Jean-Philippe BACOU

La résolution est adoptée à l'unanimité.

V. Montant des droits et amendes saison 2020/21

DROITS et AMENDES

Saison 2020 - 2021

(Version du 21-11-2020)



MONTANTS DES DROITS SAISON 2020 / 2021

COTISATION CLUBS

Art 17 Statuts du District

Clubs disputant les Championnats de Ligue 1 & 2 Pro.....	1 000 €
Clubs disputant les Championnats Nationaux amateurs	700 €
Clubs disputant les Championnats de R1, R2, R3, D1, D2	280 €
Clubs disputant les Championnats inférieurs à la D2.....	220 €
Membre individuel – Cotisation Art 9 Statuts du District.....	exempté
Droits d'entrée nouveaux clubs A régler lors du dépôt du dossier d'affiliation.....	180 €

Art 2 a) du Règlement Intérieur (RI) du District

ENGAGEMENT EN COMPETITIONS

Art 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles (RCO)

Départemental 1	87 €
Départemental 2	79 €
Départemental 3.....	71 €
Départemental 4.....	57 €
Départemental 5.....	50 €
Championnat Seniors Vétérans	50 €
Championnat Séniors F.....	35 €
Championnats U19 / U18 F.....	50 €
Championnats U17 / U16 Foot à 11	45 €
Championnat U17 / U16 Foot à 8	45 €
Championnats U15 / U14 Foot à 11	45 €
Championnat U15 / U14 Foot à 8	45 €
Championnat U15 F Foot à 8	45 €
Championnats U13 / U12 Foot à 8	45 €
Championnats U13 F Foot à 8 (U12F – U13F – U14F).....	45 €
Plateaux U11 / U10 Foot à 8	45 €
Plateaux U11 F Foot à 5 (U9F – U10F – U11F).....	25 €
Plateaux- U9 / U8 - U7 / U6 Foot à 5	25 €
Plateaux U8 F Foot à 5 (U6F – U7F – U8F).....	25 €
Championnat Futsal Seniors	30 €
Championnat Beach Soccer	30 €
Pratique Futsal Jeune.....	30 €
Foot Loisir à 8	30 €

COUPES DE L'HERAULT ET CHALLENGES

Art 2 a) du RCO

C.D.H. Seniors	47 €
Challenge Seniors Maurice MARTIN.....	20 €
C.D.H. Seniors Vétérans.....	47 €
Challenge Séniors F Maurice BALSAN	32 €
C.D.H. U19 – U17 – U15	31 €
C.D.H. U18 F – U15 F.....	20 €
Challenges et Festi Foot U13 – Challenge U11.....	exempté
CDH – Challenge futsal seniors	30 €
CDH – Challenge futsal féminines	exempté
Pratique futsal U13	30 €

CAUTIONNEMENTS

Art 2 a) du RCO

Départemental 1	45 €
Départemental 2	45 €
Départemental 3	45 €
Départemental 4	45 €
Départemental 5	45 €
Seniors Vétérans	45 €
Championnat Séniors F	45 €
Championnat U19	35 €
Championnats U17 - U15 - U13 et U18 F	30 €
Championnats U15 - U13 - U15 F	30 €
Championnats U13 F Foot à 8 (U12F - U13F - U14F)	30 €
Plateaux U10 / U11 - U9 - U7 / U8 - U11 F - U8 F	30 €
Plateaux U6	25 €
Championnats Futsal	15 €
Foot Loisir à 8	15 €
Championnat Beach Soccer	15 €

CAISSE SPECIALE DES ARBITRES, TARIF PAR LICENCIÉ :

Art 14 du RCO

⚽ Club disputant championnats Nationaux	3,60 €
⚽ Club disputant championnats Régionaux	3,10 €
⚽ Club disputant championnats D1 - D2	2,40 €
⚽ Autres clubs	2,00 €
Participation minimum	80 €

Un premier acompte, prélevé en septembre sera calculé en fonction des effectifs de la saison précédente.

Le deuxième acompte sera prélevé en janvier, après régularisation en fonction des effectifs de la saison en cours.

AUTRES DROITS

Frais de dossier administratif – somme débitée du compte du club (par affaire)

art. 190.3 des RG FFF

Devant la Commission Générale d'Appel	100 €
Devant la Commission d'Appel Disciplinaire	100 €
Demande de remise de peine	exempté
Autorisation pour l'organisation d'un Tournoi	exempté
Droits de confirmation de réserves d'avant-match art 186 RG FFF	30 €
Droits de réserves techniques art 186 RG FFF	30 €
Droits de Réclamation d'après-match & d'évocation art 187 RG FFF	55 €
Visite terrain pour homologation	60 €
Prix d'entrée minimum Art 20 a) RCO	4 €
Surtaxe match d'ouverture Art 20 a) RCO	1 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION

Art 17 Statuts du District

Par licencié :

Seniors – Seniors Vétérans – Seniors Féminines	5,60 €
U19 - U17 - U15	3 €
Foot à 8 : U13/U12 - U11/U10	2,30 €
Foot à 5 : U9/U8 - U7/U6	1 €

Autres licenciés	1 €
Participation minimum	100 €

CAISSE DE COMPENSATION ET DE PEREQUATION KILOMETRIQUE

Art 25 du RCO

Montant de base	300 €
-----------------------	-------

MONTANTS DES AMENDES SAISON 2020 / 2021

Non représentation à l'Assemblée Générale art 12.3 Statuts District	200 €
Sauf Clubs non actifs, football diversifié (foot loisir, futsal, beach soccer)	50 €
Obligations des clubs (trois dirigeants) art 30.1 alinéa 1 et 30.2 RG FFF	50 €
Non-respect du nombre minimum de dirigeants par équipe engagée art 20 RI	10 €
Non envoi de rapport(s) demandé(s) (amende unique par club et par affaire)	70 €
Avertissement art 3.3.7 Annexe Disciplinaire RG FFF, barème District	11 €
Expulsion art 3.3.7 Annexe Disciplinaire RG FFF, barème District	30 €
Absence(s) non motivée(s) à une convocation (amende unique par club)	70 €
Refus d'Organisation d'une Rencontre, sur demande du District art 19 RI	50 €
Refus d'engagement en Coupe de l'Hérault séniors – D1 –D2 art 17 du RI	100 €
Retard de Communication de fiche de renseignements art 18 du RI	40 €
Retard de règlement art 25 du RI	
🚫 1 ^{er} rappel	50 €
🚫 2 ^{ème} rappel	100 €
🚫 Prélèvement et chèque rejeté	10 €
Non-retour Challenge séniors art 50 du RCO	250 €
Non-retour Challenge séniors Maurice Martin art 50 du RCO	150 €
Non-respect de la catégorie d'âge art 213 RG FFF	25 €
Défaut de mise à disposition des installations dans les délais art 6 d) du RCO	50 €
Notification tardive de jour – terrain – heure art 7 du RCO U13 à seniors et fém	20 €
Notification tardive de jour – terrain – heure (U6 à U11) art 7d) du RCO	10 €
Défaut de notification de jour – terrain – heure art 7 e) du RCO	50 €
Défaut de notification de tournoi dans les temps art 21 du RI	exempté
Ports d'équipements non conformes art 11 et 54.2 du RCO	50 €
Non fourniture de ballon sur terrain neutre art 12 du RCO	50 €
Non-paiement de frais d'un officiel art 14 du RCO	50 €
Match non joué suite à l'absence de la feuille de match art 10 e) du RCO	100 €
Non accomplissement des formalités d'avant-match art 10 a) du RCO	30 €
Feuille de match non conforme art 10 b) du RCO	30 €
Absence de numéro de licence sur la feuille de match art 10 a) du RCO	5 €
Feuille de match Informatisée non utilisation de la tablette art 139 bis RG FFF	1 ^{ère} infraction 1€
- au-delà 50 €	
F.M.I. transmise hors délais art 10 g) du RCO	1 ^{er} hors délais 1€
- au-delà : 50€	
Feuille de match adressée hors délais hormis catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	1 ^{er} hors délais 1€
- au-delà : 50€	
Feuille de match adressée hors délais catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	1 ^{er} hors délais 1€
- au-delà : 5€	
Feuille de match non-parvenue hormis catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	50 €
Feuille de match non-parvenue catégories U6 à U11 art 10 e) du RCO	10 €
Défaut de licence validée (Non cumulatif avec absence n° de lic.) art 30 et 59 RG FFF	50 €
Infraction aux règles de qualification et de participation art 10 d) du RCO	50 €

Fraude – tentative de fraude art 207 RG FFF	Mini. 100 €
Abandon du terrain avant la fin de la rencontre art 18 du RCO	50 €
Indemnité kilométrique trajet simple le plus rapide art 17 e) du RCO	3 € / km
Feuilles de recette et justificatifs, adressés hors délais, défaut art 21 & 25 du RCO	30 €
Défaut de saisie de résultat sur le site Internet après match art 10 f) du RCO	30 €/résultat, le 1 ^{er} 1€ puis 30 € par journée
Défaut de tracé de la zone technique art 24 du RCO	25 €
Pour les rencontres de : D1 – D2 – D3 A partir 1/8 ^{èmes} de Finales de la C.D.H. Seniors	

RETRAIT D'ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE APRES EDITION DU CALENDRIER

Art 2 a) du RCO

Départemental 1 & D2.....	500 €
Départemental 3.....	400 €
Départemental 4.....	200 €
Départemental 5 – Seniors Vétérans.....	150 €
Championnat Séniors F.....	100 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	80 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11 – U9 – U7/U8 – U6.....	80 €
Championnat U13 F à 8 – Championnat U15 F à 8	50 €
Compétition Futsal.....	100 €
Compétition Beach-Soccer.....	30 €

FORFAIT

Art 17 c) du RCO

Notifié plus de 10 jours avant la rencontre :

Départemental 1 & D2.....	70 €
Départemental 3.....	20 €
Départemental 4 & D5 – Seniors Vétérans	10 €
Championnat Séniors F.....	10 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	7 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11... ..	7 €
Championnat U15 F – U13 F – U11 F.....	7 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F.....	exempté
Compétitions Futsal	10 €
Compétition Beach Soccer	10 €

Notifié moins de 10 jours avant la rencontre :

Montants doublés base « notifié plus de 10 jours avant la rencontre ».

Non Notifié :

Montants quadruplés base « notifié plus de 10 jours avant la rencontre ».

FORFAITS GENERAUX

Art 17 d) du RCO

Avant les 5 derniers matchs pour les compétitions en une phase (hors Coupes de l'Hérault)

Avant les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases

Départemental 1 – Départemental 2.....	350 €
Départemental 3.....	160 €
Départemental 4.....	100 €
Départementale 5 – Seniors Vétérans	70 €
Championnat Séniors F.....	70 €

Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	50 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11 – U11 F.....	50 €
Championnat U13 F & U15 F à 8	50 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F.....	exempté
Compétitions Futsal	70 €
Compétition Beach Soccer	70 €

Dans les 5 derniers matchs pour les compétitions en une phase (*hors coupes de l'Hérault*)

Dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases

Départemental 1 – Départemental 2.....	500 €
Départemental 3.....	250 €
Départemental 4.....	150 €
Départementale 5 – Seniors Vétérans	90 €
Championnat Séniors F.....	90 €
Championnats U19 – U17 – U15 – U18 F.....	70 €
Championnat U13 – Plateaux U10/U11.....	70 €
Championnat U13 F – U15 F – Plateaux U11 F.....	50 €
Plateaux U6 à U9 et U8 F.....	exempté
Compétitions Futsal	90 €
Compétition Beach Soccer	70 €

FORFAIT COUPE D'OCCITANIE

Art 14 RG Coupes LFO gestion District

U19 – U17 – U15 – U18 F – U15 F.....	100 €
--------------------------------------	-------

FORFAIT COUPE DE L'HERAULT

Art 17 c) du RCO

Seniors (Sauf challenge Maurice MARTIN)

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	28 €
Non notifié.....	56 €
A partir des 1/8 ^{èmes} de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	400 €
Non notifié.....	600 €

Seniors (challenge Maurice MARTIN)

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	28 €
Non notifié.....	56 €
A partir des 1/8 ^{èmes} de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	200 €
Non notifié.....	300 €

Seniors Vétérans – U19 – U17- U15

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	28 €
Non notifié.....	56 €
A partir des 1/8 ^{èmes} jusqu'aux ¼ de Finale	
Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	100 €
Non notifié.....	200 €

A partir des ½ Finales

Notifiés dans les dix jours qui précèdent la rencontre	400 €
Non notifié.....	600 €

FORFAIT CHALLENGE ET COUPES DE L'HÉRAULT SENIORS F, U18 F, U15 F

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	14 €
Non notifié	28 €

A partir des 1/8^{èmes} jusqu'aux 1/4 de Finale

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	100 €
Non notifié	200 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	400 €
Non notifié	600 €

FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL SENIOR

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	14 €
Non notifié	28 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	200 €
Non notifié	400 €

FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL SENIOR FÉMININES

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	14 €
Non notifié	28 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	200 €
Non notifié	400 €

FORFAIT CHALLENGE DE L'HÉRAULT FUTSAL JEUNES

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	14 €
Non notifié	28 €

A partir des 1/2 Finales

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	200 €
Non notifié	400 €

FORFAIT FESTIVAL FOOT U13, U13 F

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	14 €
Non notifié	28 €

Pour le plateau final :

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	200 €
Non notifié	400 €

FORFAIT CHALLENGE FOOT U13

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre	14 €
Non notifié	28 €

FORFAIT CHALLENGE FOOT U11

Notifié dans les dix jours qui précèdent la rencontre..... 14 €
Non notifié 28 €

La résolution est adoptée à l'unanimité.

VI. **Actualité/Divers**

- Téléthon

Le Président propose de retenir le montant des sanctions disciplinaires de la dernière journée effectuée.

Si celle-là n'atteignait pas le montant de 3500€ correspondant à notre aide de la saison dernière, il est décidé de compléter et de maintenir à minima la même somme en faveur du téléthon soit 3500€.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Coupe de l'Hérault, Challenge Maurice Martin

Au vu du nouveau confinement, de l'arrêt provisoire des compétitions et afin surtout de libérer des dates pour pouvoir espérer finir nos divers championnats, le Président propose d'annuler toutes les coupes de l'Hérault U15, U17, U19, Séniors, Vétérans, Féminines ainsi que les challenges masculins et féminins pour cette saison comme déjà préconisé par la L.F.A en début de saison.

Les frais d'engagements de ces compétitions seront du coup remboursés aux clubs.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président,
David Blattes

Le Secrétaire,
Joseph Cardoville